

---

LONDRES – Le Conseil d’administration et le Groupe des représentants des bureaux d’enregistrement

Mardi 24 juin 2014 – 14h15 à 15h15

ICANN – Londres, Angleterre

STEVE CROCKER: Très bien. Commençons chers amis. Veuillez fermer les portes s’il vous plait, nous allons commencer notre séance. Michele, je vais vous donner la parole.

MICHELE NEYLON: Merci Steve. Je m’appelle Michele Neylon. C’est une manière un peu traditionnelle, une interaction que nous avons avec ce groupe des bureaux d’enregistrement qui rencontre le conseil d’administration. J’espère que vous êtes tous en bonne forme, toujours réveillés. Nous vous avons envoyés quelques thèmes que nous aimerions voir couverts et débattre avec vous.

STEVE CROCKER: Oui, vous nous avez envoyé ces thèmes, ils sont sur l’écran. La responsabilité des régions pas assez desservies ou sous-desservies, le chiffrage du succès de LEA et la transition IANA. C’est la transition du contrôle d’IANA. Donc, on peut commencer tout de suite. Je ne sais pas quel ordre vous voulez respecter. Je crois que nous avons l’ordre à l’écran. Nous pouvons commencer par la responsabilisation.

Alors, je m’en sers pour m’endormir.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

MICHELE NEYLON:

Je suis sûre que vous en parlez et reparlez depuis ce matin de ce concept de responsabilité, mais notre point de vue est le suivant. On en parle depuis plusieurs semaines, et je dis bien depuis plusieurs années. Au niveau des bureaux d’enregistrement, nous avons nos inquiétudes et nous voulons nous assurer que l’ICANN est responsabilisée. Il y a eu différentes analyses et études et avec ces deux transitions IANA, on passe l’ICANN sous un microscope. On regarde l’ICANN de très près.

STEVE CROCKER:

Donc, je vais m’exprimer brièvement mais on est vraiment là pour vous écouter. En effet, nous avons cette notion que la responsabilité est absolument essentielle, nous sommes tout à fait d’accord avec cela. Nous voulons améliorer ce que nous faisons actuellement, notre structure, notre fonctionnement et toujours nous améliorer et nous perfectionner à ce niveau. Vous savez, il y a parfois deux domaines – et je parle en mon nom personnel maintenant – Je crois que nous devons être plus réactifs à deux niveaux. Parfois, il y a des gens qui disent que vous n’êtes pas assez responsables parce qu’ils n’ont pas obtenu de vous ce qu’ils désiraient. Personnellement, je pense que nous sommes sous des réseaux transparents. Il y a également un scénario plus noir, si on perd tous la tête, c’est difficile de se protéger contre des scénarios catastrophe qui n’ont pas de limites. Parce que là, c’est un moment où notre perception est atteinte, on n’a plus une bonne perception de la situation. Il y a des problèmes juridiques qui peuvent être très graves dans ce cas-là. Quels sont donc les problèmes de responsabilité qui vous concernent le plus? Qu’est ce qui vous semble poser problème au

---

niveau de la responsabilisation de l’ICANN? Quels sont les mécanismes qui fonctionnent qui vous conviennent? C’est ça ce qui m’intéresse. Je vois que vous donnez la parole à James.

JAMES BLADEL:

Merci Michele et Steve Crocker. On peut revenir à ATRT 1. Il me semble que mon expérience a été qu’il y avait, mis à part le mécanisme d’ombudsman, plusieurs choses que nous pouvions faire. Principalement deux. D’abord, l’accessibilité, l’ouverture, la transparence. L’étude indépendante a eu pour bienfait d’être en dehors de l’ICANN, d’être externe mais elle a pris du temps et a coûté cher. Donc, j’ai cru comprendre que ça n’a pas beaucoup changé depuis ATRT 1. On cherche toujours un mécanisme parfait pour être plus accessibles et indépendants et je crois que c’est ce que je vais essayer de rechercher. A l’avenir, dans ce processus d’amélioration de la responsabilité, c’est trouver le bon mécanisme qui convient bien au processus d’analyse et de revue, qu’il soit facile évoquer et à retrouver, qu’il soit indépendant de la structure. Est-ce qu’il y a d’autres exemples de ce la dans le monde? Je pose la question parce que c’est sérieux. L’idée d’une revue et d’une analyse indépendante du système veut dire que vous faites venir des gens qui ne font pas partie du processus et n’y connaissent rien et qui doivent l’évaluer. Ca paraît assez difficile. Ils ne connaissent pas les principes de fonctionnement. Donc, ça me paraît très complexe et très difficile. Je ne veux pas refuser ou mettre de côté cette idée, pas du tout, mais à mon avis, ça va être très difficile d’avoir un processus indépendant et simple. En effet, c’est très difficile à obtenir mais pour bien obtenir cela, ça va coûter de l’argent et prendre

---

du temps. Je crois qu’il y avait donc un panel permanent d’analyse qui a été proposé à ATRT2, c’est une bonne chose, ça viendra de la communauté, ça sera plus rapide et plus flexible du mécanisme actuel peut-être. Ce sont des modèles. Le staff est exécutif et la communauté semble être la partie votante pour le moment et le Board semble être la branche juridique et judiciaire du modèle de fonctionnement. C’est les idées que j’avais. Je sais que c’est processus qui va être purement difficile, je n’en doute pas, mais ça m’intéresse beaucoup et je suis prêt à me lancer là-dedans.

MICHELE NEYLON:

Nous avons Ray qui prend la parole.

RAY PLZAK:

Merci Michele. Soyons bien conscient que l’on parle uniquement d’un processus d’appel. Il y a beaucoup de mécanismes qui pourraient exister mais ce processus d’appel est extrêmement important. Il doit avoir de la responsabilité à tous les niveaux et d’autres manières. On peut en effet mettre en place beaucoup d’éléments. Vous avez donné comme exemple le modèle des trois branches issues du gouvernement américain et du système américain. Vous avez l’équilibre qui est au centre même de ce système. Il y a différentes manières de faire. Vous avez la responsabilité basée sur des audits, sur des analyses, sur des vérifications. Il y a des mécanismes différents qui peuvent exister et qui doivent être choisis. Ce processus d’appel est extrêmement important, ce n’est pas la seule partie de la responsabilisation. Au niveau de l’organisation, dans son ensemble, et au niveau des parties de

---

l’organisation. Lorsque vous regardez notre groupe des bureaux d’enregistrement, est-ce que nous sommes responsabilisés par rapport à la manière dont nous faisons des affaires? Est-ce qu’on va gérer la chose d’une manière ou d’une autre? La question se pose. Je ne veux pas pointer le doigt à qui que ce soit mais dans toutes les entités au sein de l’ICANN, est-ce que nous avons beaucoup de phénomènes et de principes de responsabilisation qui sont déjà en place?

MICHELE NEYLON:

Rob et puis Bruce.

ROBERT HALL:

Oui, je voudrais répondre à votre question d’une autre manière. Nous avons deux entités – la revue indépendante. Ray, oui j’ai pris note. C’est un processus d’appel, mais les revues indépendantes sans rentrer en profondeur, je sais que ça a pris du temps, que c’est difficile et que ça a coûté cher, je suis d’accord, mais selon moi ce qui se passe lorsqu’on a une reconsidération des choses, on travaille plus sur la forme que sur le fond. Il me semble que le format des demandes de reconsidération, les procédures d’appel que nous avons doit rentrer véritablement dans la substance et dans la teneur des problèmes. Donc, s’il y a une commission beaucoup plus large et la communauté ne vote pas aujourd’hui me semble-t-il. Il me semble alors que l’on pourrait mieux servir la transparence en rentrant plus en profondeur dans les problèmes, en entretenant une résolution de problèmes plus rapide, en se concentrant sur le fond et non pas seulement sur la forme.

STEVE CROCKER:

Oui, le processus de reconsidération qui existe s’étale surtout sur le processus et non pas sur la substance, c’est pour cela qu’on gère les problèmes de cette manière. C’est le processus que nous avons en place pour le moment. Donc, si vous voulez faire appel d’une manière un peu juridique, là les personnes ne sont pas satisfaites parce que ça ne fonctionne pas comme ça. On n’a pas un système en place de ce type pour le moment. La procédure d’appel ne fonctionne pas à ce niveau. Donc, ce que je crois comprendre de ce qui est dit ici c’est qu’on devrait permettre un réexamen de la substance et donc, ça ne doit pas être les mêmes personnes qui doivent être jugées parties me semble-t-il. Tout cela est clair, mais c’est difficile à effectuer. Parce que, quelle est la distinction que vous faites entre le cahier de processus de décision, vous avez un groupe qui dit X et un autre groupe qui reconsidère cela, qui analyse les mêmes problèmes et qui arrive à une autre conclusion et une autre solution. Alors, sur quelle base allez-vous apprécier une réponse plutôt qu’une autre? Une entité plutôt qu’une autre? Je crois qu’il faut supposer que le Board fait de son mieux pour trouver les bonnes décisions et je sais que ce n’est pas comme ça que ça se passe. Les demandes de reconsidération sont toujours basées sur le processus plutôt que sur le fond. On n’arrive pas à travailler sur la substance, on travaille toujours sur la forme, sur le processus, et je crois qu’on ne creuse pas assez lorsqu’on essaie d’apporter des réponses. Ce serait facile, en effet, d’avoir une commission renforcée avec plus de diversité, mais je sais que lorsqu’on n’est pas content d’une décision, on veut faire appel, on veut avoir un processus en place mais parfois, on se demande effectivement comment le Board arrive à ses décisions. Je ne sais pas

---

exactement comment cela a été conçu dès le début mais il y a des pièges dans ce processus. En effet, toutes les personnes qui perdent la décision qui n’est pas en leur faveur, elles vont se plaindre, elles veulent avoir un processus qu’ils peuvent suivre et ça peut coûter très cher et prendre beaucoup de temps.

MICHELE NEYLON: Bruce?

BRUCE TONKIN: Oui merci beaucoup Michele de m’avoir donné la parole. Je vous ai écouté et je vous dis que l’on va à fond lorsqu’il y a une demande qui nous est proposée. Nous avons des règles évidemment mais nous allons également en profondeur. Nous analysons les problèmes. C’est comme cela que nous travaillons. Ce sont parfois des décisions qui sont prises avec de longs raisonnements, mais vous soulevez un problème, et je crois que James l’a déjà dit, c’est maintenir la dépendance. Je crois que nous avons quelques mécanismes en place que nous avons développés au niveau des gTLD qui, avec comme intention d’être éloignés du pouvoir du conseil d’administration, avec une grande indépendance. Le personnel a travaillé de très près pour résoudre quelques problèmes sans que le Board ne s’emmêle. Ce que nous voyons maintenant avec ce système de reconsidération est que la manière dont cela est structuré, c’est la résolution de litiges que nous avons comme processus à l’ICANN, l’ICANN n’est pas expert pour prendre des décisions au niveau juridique ou à certain niveau technique ou très complexe. Il faut voir où sont les experts. Le Board doit, bien entendu, s’occuper des procédures à suivre.

---

Il y a donc des mécanismes indépendants qui fonctionnent, selon moi, et on analyse les mérites avant de prendre des décisions, on les analyse en profondeur. Avant d’arriver au procès ou à la résolution devant les tribunaux de litiges, je crois que nous avons beaucoup de mécanismes de résolution de conflits au sein de l’ICANN, notamment pour les gTLD. On n’a pas vraiment un tribunal au sein de l’ICANN qui pourrait statuer. Donc, je crois que les droits juridiques sont clairement expliqués. Il y a des problèmes et les confusions sur les chaînes, les objections de la communauté, les problèmes d’ordre public de moralité. Tous ceux-là sont des décisions qui ont été prises, parfois pour la première fois, et on n’a pas pris ça à la légère. Ces décisions sont prises après un travail en profondeur, un travail difficile d’un groupe important de personnes de commission qui se sont penchés là-dessus. Donc, je crois qu’il faut que l’on travaille ensemble. Il y a des cas où l’on doit avoir des mécanismes qui vont plus loin mais nous avons déjà des mécanismes en place. Peut-être que nous devons penser à des mécanismes avec les nouveaux gTLD, penser à aller plus loin mais il faut apprendre comment vont s’appliquer ces mécanismes et quelle forme vont prendre ces systèmes de résolution de conflits.

ROBERT HALL:

Bruce je suis d’accord avec ce que vous avez dit. Je crois que des fois, il y a eu des décisions qui ont été mal gérées. C’était très clair. Ça paraissait simple et il y a quelques exemples de cela. Je suis d’accord de dire que le Board n’a pas l’expertise ni le mandat pour faire cela, mais je crois qu’on peut trouver cinq membres d’un panel qui sont des experts. Peut-être qu’il faudrait trouver des réponses plus ou moins définitives

---

parce que le pire, c’est d’avoir des diffusions opposées pour un seul problème à régler.

FADI:

Permettez-moi de vous poser la question. Je crois que vous devriez vous joindre à ce groupe de travail, ce serait très utile. C’est excellent, ce type de débat très profond est très difficile pour aller au fond des choses et j’apprécie ce que vous dites. Je sais que vous avez beaucoup d’expérience pour que cette résolution de conflits marche, pour qu’on est cette procédure, pour qu’on est une responsabilisation accrue avec des gens comme vous qui êtes des spécialistes qui veulent vraiment que l’on améliore la prise de décision à l’ICANN. C’est le moment de dire comment travailler. Est-ce que l’on doit avoir un groupe de travail? Comment structurer ce groupe de travail? Comment trouver les bonnes personnes au groupe de travail?

Comme vous le savez, Rob, la responsabilité reste à être définie. Sommes-nous responsables aujourd’hui? Comment pouvons-nous être plus responsables demain? Il faut en parler vigoureusement, il faut définir tout cela, il faut trouver de bonnes idées comme celles que vous avez. Alors, rejoignez-nous avec vos idées, engageons-nous dans ces groupes de travail. En effet, on a vraiment besoin de régler, une fois pour toute, ces problèmes et de trouver des solutions qui fonctionnent.

MICHELE NEYLON:

Très bien. Je crois que nous allons passer à un autre point. Nous avons notre ordre du jour.

---

Très bien. Steve nous a demandé de parler des instruments de mesure pour mesurer le succès de LEA et je crois qu’Elliot allait nous dire quelques mots à ce sujet. Nous allons lui passer la parole.

ELLIOT NOSS: Merci Steve. A moins que vous ayez quelque chose à dire pour nous surprendre.

STEVE CROCKER: Non, je n’ai pas de grandes surprises à annoncer. C’est une bonne chose mais allez-y, je vous en prie. Je suis sûr que vous allez couvrir tout ce qui n’a pas été couvert et j’interviendrais si je veux rajouter quelque chose.

ELLIOTT NOSS: Non. Vous savez, j’étais très précis. J’ai débattu de tout cela. Ca fait plusieurs réunions que l’on parle de cela. Nous avons eu des débats spécifiques à Singapour avec Fadi et vous-même. Vous nous aviez demandé d’avoir des instruments de chiffrage et de mesure pour le LEA et voir si on a besoin d’une partie tierce pour cela. Je croyais que vous alliez avoir quelques résultats pour nous à Londres. Je vais donc soulever quelques points.

J’aimerais vous rappeler de ce qui a été fait. Il n’y a pas eu d’autres demandes qui ont été faites auprès de nous. Je crois qu’on a vraiment besoin de ces instruments de chiffrage pour qu’il soit vraiment utile. Encore une fois, on aimerait que vous continuiez à faire respecter ces règles.

---

Il y a d’autres thèmes qui pourraient être rapportés et on a besoin de chiffrer tout cela, on a besoin de mesurer et d’évaluer tout cela. Vous savez que le GAC fait beaucoup de demandes au nom du LEA. Je crois qu’il y a beaucoup de demandes qui arrivent à ce sujet. Deuxièmement, ce que j’aimerais dire et partager ici à Londres, c’est qu’on a fait un choix très conscient de partager les données dont je vais vous parler maintenant, partager les données dans cette salle, d’engager le dialogue. Il y a eu d’autres séances à ce sujet, il y a eu des réunions à ce sujet mais ce qui est très important, c’est qu’on en entend parler dans les presses et dans les blogues. Nous avons compilé avec beaucoup de bureaux d’enregistrements des données et des chiffres et c’est parfois inquiétant de regarder ces chiffres. Il est clair que le programme a été lancé il y a peu de temps, 800.000 domaines ont été suspendus. Ce sont des personnes, il n’y a pas d’exception à la règle. Sans le faire exprès, ils n’étaient pas au courant lorsque l’on reçoit des notes ou pour des mots de passe, etc., leur site web s’est écroulé. Il y a des sites web de groupes sanitaires, d’hôpitaux qui se sont écroulés et ont disparu et ne pouvaient plus fonctionner. Il y a peut-être des blogues comme celui de Jeff Neuman qui ne fonctionnait plus. On veut partager cela avec vous, c’est vraiment une préoccupation où les bureaux d’enregistrement vous donnent nos données. Ce n’est pas facile parce qu’on est tous en concurrence, on comprend ça bien. Là on vous donne nos chiffres, une partie de nos résultats et les problèmes que nous avons connus. Les forces de l’ordre jouent un rôle également. Nous pouvons vous démontrer que cette ligne de conduite nous fait beaucoup de mal. On parle de 2.000.000 d’utilisateurs d’Internet. Ce sont des personnes qui essaient d’utiliser l’Internet, qui ne sont pas représentés. C’est une

---

entité constitutive qui n’est pas représentée. Voilà les chiffres, 2 millions de personnes.

C’est une véritable tendance qui existe dont je crois que je peux parler ouvertement, et c’est un gain politique. On le répète depuis longtemps lors des débats – Cela n’est pas bon, cela ne fait que nous créer des problèmes, cet impact est à 100% néfaste. Il n’apporte rien de positif.

JENNIFER STANDIFORD:

Elliot nous a parlé de ces 2 millions de site web, ceci était seulement un petit groupe d’enregistrement. Donc, si on multiplie cela par tous les bureaux d’enregistrement, cela montrerait bien qu’il y a un problème sérieux et qu’il y a un grand nombre de personnes impactées.

FADI CHEHADE:

Est-ce qu’on pourrait extrapoler un petit peu pour savoir combien représente ce petit groupe?

ELLIOT NOSS:

Oui. Il représente 75% des enregistrements mais les 25% non-représentées, c’est dans des parties du monde où on est moins connectés avec l’ICANN vu la nature du processus de validation qui a une proportion plus élevé en effet d’échec.

---

STEVE CROCKER:

Très bien. Moi, je ne suis pas satisfait de cela. Permettez-moi de répondre et de vous dire ce que j’ai à l’esprit. Vous nous dites que nous devons mettre en place des règles supplémentaires, une partie de ces règles a forcé l’échec de nombreux sites web qui ont été retirés. Vous avez parlé du fait que cela a eu un impact négatif sur de nombreuses personnes utilisant l’Internet. Donc, je pense qu’il y a une approximation ici. En effet, les règles peuvent parfois avoir des conséquences néfastes. Il y a des faux positifs et faux négatifs. Il faut être très prudent à ce niveau-là, mais ce qui est bien compris ici est que vous avez une option de peaufiner le système. Vous pouvez essayer de rendre ce système plus intelligent. Donc, les données que vous avez sont importantes mais même si elles étaient à 100% exactes, elles ne sont pas complètes. Par rapport au nombre de sites web qui auraient dû être retirés, c’est très difficile à évaluer n’est-ce pas?

Une autre partie du puzzle à laquelle je réfléchis il y a très longtemps est: est-ce que cela apporte une différence sur les abus criminels qui existent sur l’Internet? Les ventes illicites, la fraude, tout ce qu’il y a de néfaste sur Internet mais Steve, j’aimerais rebondir là-dessus. C’est justement là le piège.

ELLIOT NOSS:

Vous me permettez de reprendre la parole?

STEVE CROCKER:

Oui, permettez-moi de terminer mon point de vue quand même... Bon, je vous laisse la parole Elliot.

ELIOTT NOSS:

Ce dialogue a toujours posé problème. Vous nous parler de peaufiner le problème, de faux positifs et faux négatifs, etc. Pour le moment, on ne peut plus peaufiner notre système, on ne peut plus le changer. On ne nous a jamais fait carte sur table. Ceci va stopper les sites web. Le dialogue a été de ce type. Est-ce que ce n'est pas raisonnable de demander cela?

STEVE CROCKER:

Non, mais j'allais exactement vous répondre. Je crois qu'au niveau zéro dont vous parliez.

Quelle est la valeur de cela? Est-ce que cela a un aspect néanmoins positif? A quoi est-ce que cela sert? Comment est-ce qu'on peut le caractériser? Vous savez moi j'ai déjà beaucoup parlé aux forces de l'ordre. Expliquez-nous, démontrez-nous, documentez, et mesurez pour nous avec des chiffres l'amélioration dans le système la réduction du crime et des abus. Je n'ai jamais reçu de chiffres.

Je l'aurais demandé plusieurs fois aux forces de l'ordre. J'ai eu des discussions informées avec certains membres parfois des discussions difficiles et ce qui a émergé de ces discussions c'est qu'ils n'assurent pas un suivi. Donc on n'a pas de chiffres on ne sait pas combien de crimes on étaient évités grâce à cela, et quand ces progrès étaient réalisés.

Donc ça c'est difficile, c'est pour ça qu'on besoin d'une formule. C'est pour ça qu'on a besoin d'une bonne statistique, d'aspects chiffrés. Ça va prendre plusieurs couches de travail, plusieurs niveaux de travail. ET ce

---

qui va être exposé, c’est ce qu’on va voir. Vous allez en effet peut être avoir l’impression que cela est néfaste pour vous. Mais nous avons besoin de ces chiffres, il faut absolument que le système soit équitable. Il vous semble peu équitable, je crois entendre cela. Et je fais preuve d’empathie envers vous, je comprends qu’il faut que l’on éclate se système pour l’analyser de plus près et pour l’améliorer c’est pour ça qu’on peut procéder.

L’aspect positif que je vois ici c’est que nous sommes tous sujets à beaucoup de pression des forces de l’ordre. On les a écouté on doit donc les répondre, on doit les aider. Nous l’avons fait, cela crée une obligation de leur part d’assurer un retour avec les résultats chiffrés. Donc nous avons un impératif moral à ce niveau. Il faut qu’on comprenne bien la situation si l’on veut bien faire notre travail. Cela va demander des structures des niveaux universitaires et des forces de l’ordre, ainsi de suite.

ELLIOT NOSS:

Il y a deux points sur lesquels je voulais insister. D’abord le cadre n’a jamais été fixé par rapport aux dommages spécifiques que cela pourrai entraîner. Et souvenez-vous Steve que une grande partie du dialogue était un demande ferme de notre coté et on disait que les personnes mauvaises allaient être poursuivies. Et au fil des réunions du GAC nos représentants se sont levés et ont dit: « Nous n’avons pas encore validé les adresses mail »

Donc je voudrais dire maintenant que nous avons un processus parallèle qui est en cours à l’heure actuelle. Où nous avons exactement le même

---

débat autour de WHOIS. C’est exactement la même menace, c’est-à-dire qu’on va centraliser de manière significative, on va exercer beaucoup plus de contrôle. Et pour ce faire on va se défaire de dommages infondés qui ne sont pas démontrés ni documentés, et ça va donner des résultats calamiteux.

Donc encore c’est la même chose, les gens disent il faut centraliser ces données. Mais ça c’est très dommageable pour de nombreuses raisons.

STEVE CROCKER:

Alors laissez-moi être un peu plus ferme et clair, et j’allais l’inclure dans ma première réponse. Alors maintenant nous avons non seulement les recommandations qui proviennent de l’équipe de révision de WHOIS et des changements précédents que nous avons inclus dans le RAA. Mais maintenant nous avons également un groupe de travail supplémentaire d’experts qui voient les changements structurels et stratégiques pour l’enregistrement des données et l’accès aux données.

Personnellement, je pense que même si la centralisation de ces données est très importante, elle est secondaire par rapport...

ELLIOT NOSS:

Oui, excusez-moi je n’essayais pas de remettre en question cela.

STEVE CROCKER:

Oui, la grande question c’est qu’on collecte des informations, qui a accès? Qui n’a pas le droit à l’accès à ces données? Quels sont les critères utilisés pour donner accès, ou non, à des personnes?

Je suis tout à fait d’accord pour dire que nous avons un cadre qui a été proposé par ce groupe de travail. Et j’ai fait partie de ce groupe de travail, je n’ai pas fait tout le travail. Mais j’ai participé et j’ai très fortement proposé que ce travail soit effectué tout comme beaucoup de collègues qui ont participé à ce groupe de travail. Je crois que c’était très important, je l’ai totalement appuyé. Et je suis tout à fait d’accord avec ce dont vous parlez. Et comment savoir comment fixer ces paramètres, comment les mesurer et cetera.

Donc on a encore beaucoup de travail à faire. Michele qui est ici peut vous en parler.

ELLIOT NOSS:

Alors, vous devriez être à même de dire, voilà il y a un problème en parallèle qui est en train de surgir, comment allons nous le résoudre? Quels sont les problèmes qu’on va essayer de résoudre.

STEVE CROCKER:

Peut-être que d’autres pourraient y répondre, ou en tout cas l’exprimer mieux. Et nous pensons que les noms de domaines et toute la machinerie autour les noms de domaines et les sites web, qui sont utilisés à des fins antisociales, pour fraude ou autres. Ça donne lieu à un lien de contrôle et donc la capacité de voir qui commet ce genre d’infraction doit être renforcé.

---

ELLIOT NOSS:                               ça c’es une idée ce n’est pas une affirmation. On a fait plusieurs études, mais il n’y a aucune hypothèse testée là-dessus.

STEVE CROCKER:                        J’ai demandé à ce qu’on analyse cela et maintenant on cherche une issue de sortir de cela.

MICHELE NEYLON:                       James attend très patiemment. James nous t’écoutes.

JAMES BLADEL:                            Bien je vais être rapide c’est difficile à suivre, je pense que parce que c’est un débat où on a l’impression qu’on a été de coté de l’entrée de jeu et qu’il y a des problèmes difficilement mesurable auxquels on est confronté.

Pour répondre à deux questions spécifiques de la part du personnel ICANN et de l’institution. On entend que le RAA a été tellement positif qu’on a besoin d’avancé sur les taches de vérification plus fréquentes et approfondies.

On doit avancer là-dessus mais on a besoin du soutien de la communauté, parce que ça engendre des dommages. Et deuxièmement on a besoin que l’ICANN et toutes ses unités constitutives sensibilisent

---

autour de cela. Ce n’est pas parce qu’on va mettre à jour notre site web qu’on va aller voir Elliot.

L’exemple c’est qu’il faut comprendre que ça fait aujourd’hui partie de la situation d’un propriétaire de nom de domaine, les registres s’emprennent à nous.

Voilà les deux réponses dont nous avons besoin de la part de cette organisation, le soutien de la communauté et une plus grande sensibilisation vis-à-vis de cela.

MICHELE NEYLON:

Oui Fadi. Et on va passer un autre point.

FADI CHEHADE:

Oui tout à fait Michele. Je voulais vous dire que je suis d’accord avec le message que vous nous envoyez. Mais avant de nous demander d’être efficace et essayer de nous soutenir. Nous avons besoin que vous fassiez deux choses, vous nous demandez deux choses. Mais moi j’ai deux conditions à vous demander. D’abord, vous travaillez tous dans des entreprises, aujourd’hui vous avez jeté des chiffres, ça c’est un excellent point de départ. Mai faisons quelque chose de ces chiffres parce que vous avez raison Elliot il faudrait faire pression pour avancer.

Mais il faudrait également qu’on soit prêt pour montrer quelles sont les conséquences, voilà dommageables et c’est pour cela que c’est néfaste. Et j’aimerais que cette manière de procéder, que vous seuls pouvez

---

adopter. Si vous voulez, moi je vais le transférer au GAC, si vous ne voulez pas le faire.

Le LEA est ici à ces propres réunions. Pourquoi ne pas leur parler et leur montrer ce qui se passe. De même avec le GAC ils sont là, et ils vont continuer de vous poser des exigences. Pourquoi ne pas leur démontrer que voilà c’est ce que vous nous demander, nous n’avons aucune données de votre part la seule chose que nous avons c’est tel et tel effet. Ils devraient savoir.

CHRISTIAN MUELLER:

la première chose que vous avez dites, qui n’est pas de mauvaise interprétation, je le soutiens. Mais nous sommes toujours à la défensive et on a l’impression qu’on nous met des restrictions et que nous sommes toujours dans la position où nous devons expliquer pourquoi ces restrictions sont mauvaises pour nous. Pourquoi placer ce fardeau sur nous, est-ce que ce fardeau ne devrait pas être placé sur d’autres personnes?

FADI CHEHADE:

Oui je suis tout à fait d’accord. Ils posent des restrictions sur nous qui sont dommageables. Alors inversons les choses, voilà dites leur que vous nous demandez tous cela et voilà ce qui se passe. Si vous ne pouvez pas me dire en quoi c’est positif ne nous demandez pas plus de ça. Je suis d’accord avec vous, utilisez vos conclusions, vos résultats, pour démontrer et étayer votre point de vue. Parce que je ne veux pas imposer davantage de difficultés.

---

MICHELE NEYLON: Oui, on va suivre cette discussion.

MIKE SILBER: Oui, je comprends bien le problème que vous avez. Parce que j’ai le même par rapport aux demandes faites aux clients. La question de la proportionnalité mais aussi les coûts de responsabilité, qui les assume?

Je pense que Fadi a mis le doigt sur le problème. Je suis désolé mais il faut qu’on transmette au conseil d’administration. Il y en a besoin de plus de données avant de prendre une position. Moi personnellement, si ce que vous dites est vrai, alors il faut le dire au LEA avant de convenir et d’appliquer ce type de conditions sur des acteurs qui ne sont pas forcément de mauvais acteurs. Donc donnez-nous les motifs et les justifications nécessaires. Mais j’aimerais passer maintenant au point suivant à l’ordre du jour, parce que c’est quelque chose qui m’intéresse.

GONZALO NAVARRO: Je vais être rapide. Certains membres du conseil d’administration et du personnel ont été impliqués dans des accords. Lorsque ce type de discussion a eu lieu, il ya de nombreuses années, et là il y avait ce même ca de figure que celui dont vous parlez maintenant. Donc je pense que ce que Fadi dit est vrai, donnez nous suffisamment d’informations pour mieux comprendre votre point de vue et le faire comprendre au reste de la communauté. Egalement, si vous allez dans certains pays où il y a des processus de négociation vous vous rendrez compte que vous serez bien plus compris que vous ne le pensais.

---

MICHELE NEYLON: Oui merci. Mais il faut continuer sur notre ordre du jour. Passons donc au prochain point qui est de servir les régions sous desservies.

JENNIFER STANDIFORD: Nous pensons que nous devrions servir les régions sous desservies. Mais nous avons quelques préoccupations par rapport à la réalisation de cet objectif. Donc il y a des changements par rapport au RAA 2013 qui pourrait donner lieu à des conditions, à un environnement équitable parmi les opérateurs, les bureaux d’enregistrement. Outre de prendre ce type d’actions, la communauté devrait définir le succès et identifier la manière de mesurer ce succès. De telle sorte que on ne soit pas dans la situation, dans quelques années plus tard, définir ce qui est le succès du RAA.

STEVE CROCKER: On n’a pas dit qu’on allait parler des régions sous desservies?

MICHELE NEYLON: Non, en fait il s’agit de deux questions différentes. Je vois que Cyrus souhaite intervenir.

STEVE CROCKER: Oui, j’essayais de voir quelle était la différence entre ces deux questions.

CYRUS NAMAZI:

Alors, en fait on en a parlé avec l’unité constitutive depuis un moment. L’objectif était de voir s’il y a une manière de promouvoir et d’augmenter l’existence de l’écosystème des noms de domaines. Peut être qu’il y a une meilleure façon d’écrire cela. J’ai besoin de plus de café pour cela.

Donc il y a une proposition, ou une réflexion sur certaines idées pour demander les contributions de la communauté. Et je me félicite de voir toutes les contributions qui ont été faites. On a rien décidé encore. La manière de procéder nous allons la décider ensemble donc soyez assurer que cela va être totalement transparent et qu’on va le décider ensemble.

ROB HALL:

Oui je pense que ce que vous avez dit c’était totalement vrai. C’est la première fois peut-être que je vous entends dire qu’on est tous sur un même pied d’égalité. Peut être que quelqu’un qui ... Votre mesure c’est qu’on n’a pas suffisamment de bureaux d’enregistrement incorporés dans la région arabe par exemple. On a besoin d’intégrer plus de bureaux d’enregistrement là.

Donc certains vont les incorporer très rapidement et ce n’est pas toujours ce que vous voulez. Vous le mesurez de la même manière d’après moi. Ce n’est pas ça ce qu’on devrait analyser, nos bureaux d’enregistrement offrent des sites web en arabe. Qui font de la publicité

---

qui diffuse ces régions. Dans cette région est-ce que le site web est utile pour la région? Voilà le genre de question qu’on devrait se poser.

Deuxièmement, réfléchissez bien avant de le faire, pour la première fois dans l’histoire nous avons des domaines de premier niveau qui visent précisément ces régions. Avec l’introduction de nouveaux gTLD dans les différentes langues de ces régions, ça peut résoudre un certain nombre de problèmes.

OLGA MADRUGA-FORTI:

Oui je crois que vous avez soulevé un point qui me tiens à cœur et qui est très compliqué. Parce que tout changement, on doit le prendre en considération un certain nombre de facteurs. Et j’aimerais connaître quelles sont vos impressions à ce sujet. D’abord en termes d’opportunités et d’égalité des chances entre les bureaux d’enregistrement. ET j’apprécie l’importance que vous accordez à cela par rapport à l’aspect monétaire. Mais une fois que vous essayez d’intégrer de nouveaux bureaux d’enregistrement, je suis sûre que vous-même dans vos efforts de développement. Vous voudrez trouver des moyens pour vous développer, d’une manière qui ne sera pas nécessairement homogène, mais d’amener de nouveaux types d’organisations.

Maintenant par rapport aux implications du développement, cette incorporation entraîne toute une série de quiproquo dans les régions sous représentées. Que ce soit d’entraves d’accès au marché, de la possibilité d’opérer dans certaines régions. Toutes ces régions ont leurs propres situations par rapport aux entraves au marché. Je dois dire que

---

ça a avoir avec les infinités culturelles. Quand certains gouvernements des entraves pour opérer dans d’autres pays il faut essayer de voir quelles sont les infinités culturelles locales. Donc j’aimerais savoir quelle est votre idée par rapport à l’expansion et développement de votre groupe en prenant en compte ce que je viens de dire.

Oui j’aimerais revenir sur ce viens de dire Olga. Au cours de ces dernières années j’ai eu l’honneur de participer à une stratégie de développement de l’Afrique et l’Amérique latine et dans une certaine mesure le moyen orient. Le principal sentiment par rapport à ce qu’a dit Olga, c’est ce qui se passe en Afrique. Beaucoup de pays africains parlent anglais, donc ce n’est pas une question de langue. Ça avoir avec ce que Olga disait. Si nous voulons que l’internet se développe dans ces régions sous desservies, alors il faut des capacités pour que ces régions se desservent elles mêmes. Donc il faut trouver un équilibre entre le fait de maintenir une accréditation de registre équitable et trouver des mécanismes pour que les entreprises locales puissent se développer. Donc plutôt que de nous efforcer à trouver des moyens à maintenir un statut quo, il faut s’assurer qu’on puisse faire en sorte qu’on se développe là-bas.

GONZALO NAVARRO:

Oui j’aimerais soutenir ce que Olga vient de dire. Vous l’aurez noté dans mon accent. Je suis latino-américain, notre perspective en Amérique latine et c’est la même discussion qu’on a eu. On n’a pas de nouveaux gTLDs dans la région, on pas suffisamment la participation de la région. Je crois que ce n’est pas simplement une question de ressources mais c’est également un manque de compréhension des règles qui

---

s’appliquent à ce secteur d’activité spécifique ou à cette perspective spécifique. Parce qu’on a l’impression que c’est trop anglo-saxon par rapport aux mécanismes économiques qui sont en vigueur. Dans la région peu d’entreprises sont à même de ce type de réglementation. Donc au-delà du problème monétaire, dont je fais état maintenant.

Je crois que cet effort devrait s’accompagner d’une grande explication des règles, peut être une modification des règles. Et s’adapter à la manière de faire des affaires en Amérique latine. Par exemple les politiques d’assurances sont difficiles à couvrir l’Amérique latine. Parce que les compagnies d’assurance n’ont pas ce type de risque, vous savez, donc elles doivent aller dans d’autres régions pour obtenir ces polices d’assurance. Donc, c’est très intéressant de voir comment faire face à ce problème et comment y travailler ensemble.

MICHELE NEYLON:

Oui, on va résumer très rapidement. Nous avons soumis des commentaires là-dessus où on a soulevé la question de l’assurance, spécifiquement, et d’autres questions également. J’ai eu aussi des réunions avec Fadi, Akram et d’autres membres de l’équipe exécutive afin d’analyser ces questions autour des critères. Nous sommes tout à fait conscients de ce problème lié à l’équilibre et par rapport au fait de savoir si ces critères, tels que l’assurance, etc., doivent être à nouveau analysés.

N’hésite pas à consulter les commentaires que l’on a faits.

---

FADI CHEHADE: Oui, je voulais soutenir cela. Les bureaux d’enregistrement nous ont énormément aidés là-dessus et je voudrais les remercier.

GONZALO NAVARRO: Excusez-moi, je ne voulais pas vous attaquer d’aucune manière. Je voulais vous proposer quelque chose.

MICHELE NEYLON: Oui excusez-moi, peut-être que j’ai mal compris.

Alors, James va parler brièvement de la transition de l’IANA et je sais que l’on va nous jeter en dehors de la salle très rapidement. C’est la partie où on dit vous remercier et vous féliciter mais nous sommes désolés, nous n’avons plus assez de temps.

FADI: Non attendez, on peut repousser à la séance suivante.

JAMES BLADEL: Oui, nous avons exprimé notre position en tant que partie prenante afin de renforcer le processus proposé pour l’IANA. Vous aurez noté qu’on peut faire une différence très claire entre les suggestions que l’on m’a faite et ce qui a été proposé. Merci d’avoir participé à ce processus, nous pensons que c’est essentiel et que cela va bénéficier nos clients et nos entreprises. Merci.

MICHELE NEYLON:                   Merci Steve, merci aux membres du conseil d’administration. Nous attendons avec impatience de pouvoir parler avec vous de nouveau à Los Angeles.

STEVE CROCKER:                   Merci beaucoup. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]